



Arrêté CONC_2024_82

Le Président,
Georges CRISTIANI

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Aix-en-Provence, le 15 novembre 2024

Arrêté portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, session 2020.

Le **Président** du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône,

- **VU le Code Général de la Fonction Publique,**
- **VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016** relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU les lois n° 2020-290 du 23 mars 2020** d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,
- **Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020** autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- **VU l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020** relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU le décret n°2020-437 du 16 avril 2020** modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020** prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé,
- **VU le décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020** prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie du covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
- **VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013** modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- **VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013** relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

- **VU le décret n°2020-523 du 4 mai 2020** relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
- **VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006** modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriaux,
- **VU le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007** modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des Adjointes Techniques Territoriaux principaux de 2^{ème} classe,
- **VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016** modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- **VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007** relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- **VU le décret n°2020-293 du 23 mars 2020** modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
- **VU l'arrêté du 29 janvier 2007**, fixant la liste des options pour les concours d'adjointes techniques territoriales de 1^{ère} classe en application de l'article 3 du décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007,
- **VU l'arrêté du 26 juillet 2007** fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès au corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation,
- **VU le recensement des besoins** effectué par les Centres de gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- **VU l'arrêté CONC_2019_31 du 26 avril 2019** portant ouverture par le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône en conventions avec les Centres de gestion des Alpes-Maritimes, des Hautes-Alpes, et du Var des concours externe, interne, troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe - Session 2020,
- **VU l'arrêté CONC_2019_36 du 23 mai 2019** portant modification de l'arrêté CONC_2019_31 portant ouverture par le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône en conventions avec les Centres de gestion des Alpes-Maritimes, des Hautes-Alpes et du Var, des concours externe, interne et troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe - Session 2020,
- **VU l'arrêté CONC_2019_69 du 26 décembre 2019** portant composition du jury des concours externe, interne et de troisième concours d'accès au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe – Session 2020,
- **VU l'arrêté CONC_2019_70 du 26 décembre 2019** portant organisation de l'épreuve écrite d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'Adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} classe, listes des candidats admis à concourir, noms des correcteurs des copies, des examinateurs associés et fixant la date de réunion du jury d'admissibilité - Session 2020,
- **VU l'arrêté CONC_2020_58 du 3 août 2020** portant organisation des épreuves d'admission des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, listes des candidats admissibles et fixant la date de réunion du jury d'admission - Session 2020,

- **VU l'arrêté CONC_2020_59 du 3 août 2020** portant liste des examinateurs associés participant aux épreuves pratiques d'admission des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe - Session 2020,
- **VU l'arrêté CONC_2020_76 du 5 octobre 2020** portant liste des examinateurs associés participant aux épreuves pratiques d'admission des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, session 2020,
- **VU l'arrêté CONC_2020_85 du 24 novembre 2020** portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, session 2020,
- **VU l'arrêté CONC_2021_88 du 24 novembre 2021** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, session 2020,
- **VU l'arrêté CONC_2022_72 du 24 novembre 2022** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- **VU l'arrêté CONC_2023_103 du 13 novembre 2023** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, session 2020.
- **Considérant** la délibération du jury d'admission des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, session 2020 en date du 12 novembre 2020,
- **Considérant** l'épidémie de covid-19, et les mesures d'urgence sanitaire décrétées par le gouvernement,
- **Considérant** que des lauréats sont nommés stagiaires en application des articles L.325-38 et L.325-41 et L.327-3 du code général de la fonction publique,
- **Considérant** les demandes de réinscription sur la liste d'aptitude de lauréats dans les délais impartis conformément à l'article L.325-39 du code général de la fonction publique,
- **Considérant** les demandes de radiation.

ARRÊTE

- ARTICLE 1** : La liste d'aptitude d'accès au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe est mise à jour le 15 novembre 2024 conformément au document annexé au présent arrêté. Les lauréats du concours d'accès au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe session 2020 remplissant encore les conditions pour y être inscrits, bénéficiant des dispositions de prolongation en raison de l'épidémie de covid-19 sont intégrés dans la présente liste.
- ARTICLE 2** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.
- ARTICLE 3** : La Directrice du Centre de gestion des Bouches-du-Rhône est chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du département des Bouches-du-Rhône.

Georges CRISTIANI





**LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE
2EME CLASSE**

Spécialité	Option	Candidats
CONDUITE DE VEHICULES	Conduite de véhicules poids lourds	AGUENI / AGUENI Gaïs
CONDUITE DE VEHICULES	Conduite de véhicules poids lourds	AKROUNE / AKROUNE Mourad
CONDUITE DE VEHICULES	Conduite de véhicules poids lourds	AL KHALILI / AL KHALILI Eddy
CONDUITE DE VEHICULES	Conduite de véhicules poids lourds	BENAMAR / BENAMAR Billel
CONDUITE DE VEHICULES	Conduite de véhicules poids lourds	BENCHOUDAR / BENCHOUDAR Brahim
CONDUITE DE VEHICULES	Conduite de véhicules poids lourds	CHOULAK / CHOULAK Karim
CONDUITE DE VEHICULES	Conduite de véhicules poids lourds	DI LELIO / DI LELIO Christian
RESTAURATION	Restauration collective, liaison chaude, liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire)	GRASSET / GRASSET Bernard
CONDUITE DE VEHICULES	Conduite de véhicules poids lourds	LIS / LIS Wojciech
CONDUITE DE VEHICULES	Conduite de véhicules poids lourds	OLIVE / OLIVE Julien
CONDUITE DE VEHICULES	Conduite de véhicules poids lourds	RAMOS DA CRUZ / RAMOS DA CRUZ Nuno
CONDUITE DE VEHICULES	Conduite de véhicules poids lourds	TCHIKAOUI / TCHIKAOUI Saffara
CONDUITE DE VEHICULES	Conduite de véhicules poids lourds	VIANI / VIANI Nicolas

Mise à jour le 15 novembre 2024